

AVIS DE TAUX DE DIVIDENDE

BCE

BCE Inc. continuera d'avoir, le 1^{er} février 2020, des actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif rachetables de série AF (« actions privilégiées de série AF ») en circulation si, suivant la fin de la période de conversion le 20 janvier 2020, BCE Inc. détermine qu'au moins 1 000 000 d'actions privilégiées de série AF resteraient en circulation. Dans ce cas, à compter du 1^{er} février 2020, et pendant les cinq années suivant cette date, des dividendes en espèces fixes seront versés trimestriellement, si le conseil d'administration de BCE Inc. en déclare, sur les actions privilégiées de série AF, dividendes qui seront déterminés en fonction d'un taux de dividende annuel fixe de 3,865 %.